

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à											
CAHORS		CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		PÉRIGUEUX		BORDEAUX		PARIS	
11 h. 10 ^m matin.		5 h. 10 ^m matin.		6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.					
5 » 7 » soir.		1 » 20 » soir.		2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	5 » 51 » soir.	* » * »	4 » 39 » »					
9 » 41 » »		5 » 50 » »		7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	10 » 54 » »		» 4 » soir.					

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 21 Juin.

Voici quelques détails sur la nomination des commissaires du Sénat pour la proposition de dissolution :

1^{er} bureau MM. Le Royer, contre
2^e bureau Daru, pour
3^e bureau Grivart, pour
4^e bureau Depeyre, pour
5^e bureau Béranger, contre
6^e bureau de Kerdrel, pour
7^e bureau Jules Favre, contre
8^e bureau de Ventavon, pour
9^e bureau Clément pour

La discussion a duré jusqu'après cinq heures. Avant même que le dernier membre n'ait été élu, la commission était convoquée; elle s'est réunie à six heures moins vingt minutes.

D'après les calculs les plus scrupuleux qui ont été faits, il y aura 10 voix de majorité pour la dissolution, et cinq ou six abstentions. Quelques sénateurs étaient absents au moment du vote dans leurs bureaux, ce qui pourrait changer d'une ou deux voix le résultat prévu.

Les journaux rendent compte d'un incident qui s'est produit au 4^e bureau.

Après les discours de MM. Bertauld et de Lasteyrie contre la dissolution, après les discours de MM. Depeyre et de Meaux en faveur de la dissolution, M. Victor Hugo prend la parole :

J'ai gardé le silence jusqu'à ce moment, et j'étais résolu à ne point intervenir dans le débat, espérant qu'une question essentielle serait posée, et aimant mieux qu'elle le fût par d'autres que par moi.

Cette question n'a pas été posée. Je vois que la séance va se clore, et je crois de mon devoir de parler. Je désire n'être point nommé commissaire, et je prie mes amis de voter, comme je le ferai moi-même, pour notre honorable collègue M. Bertauld.

Cela dit, et absolument désintéressé dans le vote qui va suivre, j'entre dans ce qui est pour moi la question nécessaire et immédiate.

Un ministre est ici présent. Je profite de sa présence, c'est à lui que je parle, et voici ce que j'ai à dire à M. le ministre du commerce :

Il est impossible que le président de la République et les membres du cabinet nouveau n'aient point examiné entre eux une éventualité qui est pour nous une certitude : le cas où, dans trois mois, la Chambre, dissoute aujourd'hui, reviendrait augmentée en nombre dans le sens républicain, et, ce qui est une augmentation plus grande encore, accrue en autorité et en puissance par son mandat renouvelé et par le vote décisif de la France souveraine.

En présence de cette Chambre, qui sera à la fois la Chambre ancienne, républicaine par le pouvoir personnel, et la Chambre nouvelle, voulue par sa souveraineté nationale, que fera le gouvernement? quels plans a-t-il arrêtés? quelle conduite compte-t-il suivre? Le prési-

dent fera-t-il simplement son devoir, qui est de se retirer et d'obéir à la nation, et les ministres disparaîtront-ils avec lui? En un mot, quelle est la résolution du président et de son cabinet, dans le cas grave que je viens d'indiquer?

Je pose cette question au membre du cabinet ici présent. Je la pose catégoriquement et absolument. Aucun faux-fuyant n'est possible; ou le ministre me répondra, et j'enregistrerai sa réponse; ou il refusera de répondre, et je constaterai son silence. Dans les deux cas, mon but sera atteint; et, que le ministre parle ou qu'il se taise, l'espèce de clarté que je désire, je l'aurai.

M. de Meaux répond :

La question posée par M. Victor Hugo ne pourrait être posée qu'au président de la République, et excède la compétence des ministres.

M. Victor Hugo reprend alors en ces termes :

Vous venez d'entendre la réponse de M. le ministre. Eh bien, je vais répliquer à l'honorable M. de Meaux par un fait qui est presque pour lui un fait personnel. Un homme qui lui touche de très-près, orateur considérable de la droite, dont j'avais été l'ami à la Chambre des pairs et dont j'étais l'adversaire à l'Assemblée législative, M. de Montalembert, après la crise de juillet 1851, s'émut, bien qu'allié momentanément de l'Élysée, des intentions qu'on prêtait au président, M. Louis Bonaparte, lequel protestait du reste de sa loyauté. M. de Montalembert, alors, se souvenant de notre ancienne amitié, me pria de faire, en mon nom et au sien, au ministre Baroche, la question que je viens de faire tout à l'heure à M. de Meaux... (Profond mouvement d'attention). Et le ministre d'alors fit à cette question identiquement la même réponse que le ministre d'aujourd'hui.

Une vive émotion succède à ces paroles. M. de Meaux garde le silence. Et M. Victor Hugo ajoute :

Trois mois après, éclatait ce crime, qui s'appellera dans l'histoire le 2 décembre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 18 juin.

Nous avons donné l'analyse de cette séance avant-hier; mais les incidents en sont importants à connaître.

M. le ministre des affaires étrangères a fait d'importantes déclarations qui démontrent la fausseté des craintes sur les conséquences de l'acte d'autorité du 16 Mai au point de vue spécial des rapports diplomatiques de la France avec l'Italie.

Dès le 22 mai, M. le duc Decazes adressait au marquis de Noailles, ambassadeur de France auprès de Victor-Emmanuel, une dépêche dans laquelle il affirmait de nouveau l'esprit entièrement pacifique de la politique extérieure du gouvernement du Maréchal et les sentiments amicaux du cabinet de Versailles pour l'Italie.

M. Megari, ministre des affaires étrangères d'Italie, a été le premier à témoigner officiellement dans une dé-

pêche postérieure, de la confiance absolue du cabinet de Rome dans les déclarations du cabinet de Versailles, et de la complète satisfaction que ces déclarations avaient causée au Quirinal.

Le cabinet de Berlin a reçu les mêmes assurances, et ses sentiments sont les mêmes que ceux du cabinet de Rome. Il s'exprime sans doute dans un langage moins cordial, ce qu'explique la situation respective de la France et de l'Allemagne. Mais il croit fermement aux affirmations pacifiques du gouvernement du Maréchal, et ne se préoccupe nullement des manifestations ultramontaines, contre lesquelles il sait le ministère du 16 Mai aussi résolument décidé à réagir que les deux ministères républicains qui l'ont précédé.

M. le duc Decazes a parlé de la situation de la France vis-à-vis de l'Europe dans un langage digne, modéré, patriotique.

M. le ministre des affaires étrangères avait parlé sur la politique extérieure. M. Paris, ministre des travaux publics, a réclamé et obtenu la parole pour continuer la réplique du cabinet et parler sur la politique intérieure.

Le discours de M. Paris est un appel aux hommes d'ordre de toute origine et de toute nuance, qu'il convie à lutter contre l'invasion du radicalisme avec le Maréchal, dont il a caractérisé la situation personnelle et constitutionnelle.

Il est un point du discours de M. Paris que nous devons mettre en lumière, pour l'édification particulière du département du Lot. En présentant l'apologie du 16 Mai, et en essayant de démontrer que le maréchal de Mac-Mahon devait agir comme il l'a fait, M. Paris s'est exprimé ainsi qu'il suit :

LA CHAMBRE A VOTÉ EN PREMIÈRE LECTURE UNE LOI QUI TENDAIT A TRANSFORMER TOUS LES CONSEILS MUNICIPAUX DE FRANCE, EN CLUBS DELIBÉRANT SOUS LA PRESSION DES ÉLECTEURS; ELLE A AUSSI VOTÉ UNE LOI QUI DÉTRUISAIT CELLE QUE M. DUFAURE AVAIT FAIT ADOPTER SUR LE RÉGIME DE LA PRESSE. C'EST APRÈS LE VOTE DE CES DEUX LOIS, QUE LE MINISTÈRE N'AVAIT PAS ASSEZ COMBATTUES QUE M. LE MARÉCHAL A DIT : C'EST ASSEZ!

IL A APPELÉ ALORS DES HOMMES DÉCIDÉS A SOUTENIR UNE POLITIQUE RÉSOLUMENT CONSTITUTIONNELLE ET CONSERVATRICE SANS ÉPITHÈTE... (Très-bien!)

Donc, après la lettre du Maréchal, voici que le langage de l'un des ministres du Maréchal nous apprend, que le 16 mai a été rendu nécessaire par les

voies de MM. le comte Murat, de Valon, le baron Dufour et autres bonapartistes, unis à la gauche la plus avancée. LE MARÉCHAL A DIT : C'EST ASSEZ. Telles sont les propres expressions de M. Paris.

Nous reproduisons le résumé du discours de M. Jules Ferry :

M. Jules Ferry demande au cabinet au nom de quelle politique il a pris le pouvoir, quel usage il se propose d'en faire, et où il entend conduire le pays avec cette politique. (Interruption à droite.)

La politique qui vient de s'étaler à la tribune est anti-parlementaire et anti-républicaine.

C'est une politique qui n'a de constitutionnel que l'apparence, c'est la lutte du gouvernement personnel contre le gouvernement parlementaire. (Applaudissements à gauche.) Sommes-nous sous un régime de bon plaisir ou sous le régime des majorités, sous l'épée d'un maréchal ou sous l'autorité des lois? (Vifs applaudissements à gauche.)

L'Assemblée se serait singulièrement méprise si elle avait donné à la France, au lieu d'un gouvernement, un chef personnel et viager. (Applaudissements à gauche. — Interruption à droite.)

S'il y a une Constitution claire et formelle, c'est bien celle du 25 février 1875. Elle établit la responsabilité des ministres devant les Chambres et n'admet la responsabilité du Président que dans le cas de haute trahison.

Comment un Président irresponsable peut-il avoir un atome de pouvoir personnel? (Applaudissements à gauche.)

En Angleterre, par exemple, le pouvoir royal est irresponsable; c'est par les ministres qu'il exerce toujours son droit de suspension et de dissolution. Si la Constitution avait donné au Président de la République les pouvoirs qu'on réclame pour lui, ceux qui l'ont votée auraient été malhonnêtes. (Interruption à droite. — Bruit.)

On a entendu faire de M. le maréchal de Mac-Mahon le Président constitutionnel d'une République parlementaire, et, si le langage de ses conseillers était vrai, il n'occuperait ce poste qu'en vertu d'une perpétuelle capitulation de conscience.

La Constitution de 1875 peut avoir ses dangers, ses pièges, ses ténèbres; mais avec elle tout eût été facile si on l'eût pratiquée loyalement. (Applaudissements à gauche.)

Cris à droite: A l'ordre! — Vous insultez le maréchal.

M. Jules Ferry maintient que, pour faire marcher la Constitution de 1875, une seule condition était nécessaire: la loyauté.

Nouveaux cris: A l'ordre!

M. le président dit que le respect des autorités de la République, et particulièrement du président de la République; est pour tout le monde un impératif devoir.

M. Jules Ferry n'a sans doute pas entendu mettre en doute la loyauté de M. le président de la République; s'il en était autrement, le président devrait rappeler l'orateur à l'ordre. (Applaudissements à droite.)

M. Jules Ferry dit qu'il faut tout de suite mettre M. de Cassagnac à la tête d'un bataillon pour jeter la Chambre par la fenêtre, s'il n'est pas permis de dire

que la politique du maréchal n'est pas constitutionnellement loyale. (Applaudissements à gauche. — Bruit prolongé.)

M. le président dit que M. Jules Ferry vise la politique ministérielle (nouvelles interruptions à droite) et ajoute qu'on abuse du silence du règlement qui n'a pu prévoir des excès de tumulte comme ceux dont on a le spectacle en ce moment. (Bruit.) Il y a une minorité de la Chambre en état de révolte contre le règlement et le président.

M. Paul de Cassagnac dit qu'il est en état de révolte contre l'injustice et l'outrage.

M. Jules Ferry dit qu'on a l'intention, après avoir mis la majorité en accusation devant le pays, de l'empêcher de se défendre. (Le bruit continue.)

La majorité de la Chambre n'a jamais recherché que l'harmonie des pouvoirs et l'exécution de la Constitution. (Applaudissements à gauche. — Bruit prolongé à droite.)

M. Jules Ferry descend de la tribune.

M. le président dit que l'orateur se retire devant la violence de la minorité. A défaut du président impuissant et désarmé, la France fera justice. (Applaudissements à gauche.) Si la liberté de la tribune continue à être violée, le président sera obligé de proposer la clôture de la discussion et le vote de l'ordre du jour.

M. Mitchell dit qu'à la demande du ministre ses amis laisseront continuer l'orateur.

M. Jules Ferry, reprenant son discours, combat cet argument d'après lequel aucun ministre ne pourrait se maintenir sans l'appui du parti radical.

Est-ce dans la direction des affaires extérieures du pays que le parti radical a imposé ses conditions? Il est facile de démontrer que la majorité a observé à cet égard la plus extrême réserve. Dans la direction des affaires militaires? On sait que le maréchal a choisi son ministre de la guerre en dehors du Parlement.

La majorité a-t-elle poursuivi, comme on l'a dit, l'abaissement des deux autres pouvoirs? L'histoire dira que jamais la première magistrature de l'Etat n'a été plus entourée de respect que le président de la République ne l'a été par la majorité de la Chambre. On s'est appliqué à laisser son nom en dehors des débats. On s'est même abstenu, par respect de la fiction constitutionnelle, de parler de ce cabinet occulte dont l'influence était connue. (Très-bien! à gauche.) Cette majorité n'a fait aucun sacrifice? Elle a, par esprit de conciliation, abandonné la nomination des maires dans toutes les communes. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

La Chambre, loin de chercher à abaisser le Sénat, a accepté tous ses amendements, et, dans le conflit relatif au vote du budget, elle lui a fait une concession que jamais la Chambre des Communes n'a faite à la Chambre des Lords. (Nouveaux applaudissements à gauche.) On dit que cette majorité est subversive et vise à détruire toutes nos institutions.

Après 1848, des idées dangereuses se sont produites, et la France a eu peur. Mais aujourd'hui elle n'a plus peur.

Elle n'a plus peur de ces prétendues théories subversives.

Le radicalisme, qu'on agite comme un spectre, est proche parent du libéralisme de 1849.

Qu'on cite dans les propositions soumises à cette Chambre une seule qui soit

subversive. Est-il subversif de parler de l'impôt sur le revenu, de la réduction du service militaire, même du divorce ?

Est-il subversif de proposer pour les conseils municipaux un régime qui soit comme en Belgique et en Italie ? Et d'ailleurs, tous ces projets ont échoué devant la Chambre qui n'a pas jugé que l'heure était venue. Elle a prouvé, par cela même, qu'elle n'était pas radicale. (Applaudissements à gauche.)

La commission du budget, présidée par celui qu'on représente comme l'hydre même du radicalisme ; a-t-elle désorganisé les finances ? Elle a travaillé à dégrever sagement les impôts qui pesaient le plus lourdement sur la production. (Très-bien ! très-bien !) A-t-elle touché à la justice, aux travaux publics ?

Est-ce que la majorité a porté le désordre dans ces services ? Est-ce dans la question religieuse que la majorité a fait preuve d'esprit révolutionnaire ?

L'histoire cherchera vainement cet esprit dans un parti radical qui s'en tient au Concordat. Tout ce qu'on a tenté de faire a été de faire rentrer le clergé dans le temple.

La budget des cultes, loin d'être supprimé, se trouve au contraire augmenté. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Voilà quelle a été la politique de la majorité. Le cabinet a montré qu'il comprenait autrement qu'elle la situation du pouvoir exécutif. On retrouverait dans le vote des lois constitutionnelles l'origine du 16 mai. Les amis de M. le duc de Broglie avaient dès lors conçu le dessein de ne donner à la France que le nom de de la République. Ce projet fut déjoué par les élections ; mais M. Buffet, en se retirant, laissa dans la place un corps de fonctionnaires hostiles à la République. (Très-bien !)

Le parti vainqueur eut le désir légitime de remplacer ces fonctionnaires, mais il se heurta à des influences extra-ministérielles, qui exerçaient sur le président une déplorable influence. (Applaudissements à gauche.)

Il y avait un gouvernement occulte toujours en fonctions derrière le rideau ; ne pouvant user M. Jules Simon, ce gouvernement l'a brisé. Le 16 mai est arrivé, et le rideau tombant, on a vu apparaître ce cabinet occulte. (Nouveaux applaudissements.)

On veut maintenant tenter l'épreuve des élections centrales ; c'est, en effet, entre le pouvoir exécutif et la majorité de la Chambre qu'existe le débat.

Cette majorité ne désire pas la dissolution, mais elle ne la redoute pas ; on la lui jette comme une menace, elle l'accepte comme une délivrance. (Applaudissements prolongés à gauche.)

Mais elle a le droit d'exiger que cette épreuve soit loyale et sincère, et la conduite du nouveau pouvoir permet d'affirmer qu'il ne veut pas le franc jeu, mais qu'il a l'intention de pratiquer la candidature officielle. (Exclamations à droite.)

Depuis un mois le cabinet n'a pas laissé passer un jour sans mettre la main sur un droit ou sur une liberté. Il a empêché un député d'entrer en communication avec ses amis, violant ainsi la loi sur les réunions privées. Il a porté atteinte à la libre vente des journaux en torturant le texte de la loi sur le colportage. Il a transformé les juges de paix en agents de police électorale en les invitant à saisir les lettres des électeurs à leurs élus. (Exclamations.)

Il a transformé en inculpés les négociants qui se plaignaient du mal fait à leurs affaires. Il n'est pas content d'être l'émule du second empire ; il a dépassé ce qu'on a vu dans les plus mauvais jours de 1852.

Le préfet de la Haute-Loire a révoqué toutes les autorisations accordées aux débitants de boissons en leur donnant un délai de cinq semaines pour se pourvoir de nouvelles autorisations. Jamais il ne s'est commis en France de perversion plus effrontée de la loi et du droit. Si les ministres ont connu cet arrêté et en sont complices, ils en seront rendus judiciairement responsables. (Applaudissements à gauche.)

A la suite d'une candidature officielle ainsi conduite, la majorité actuelle, la majorité sera réélue. Quand on commet de pareils abus de pouvoirs, violant les lois, ressuscitant la confiscation, exerçant un pouvoir réglementaire qui a été aboli par la Révolution, on fait les affaires de ses adversaires. Cette majorité réélue ne se contentera pas d'annuler les élections frelatées, elle saura montrer

aux fonctionnaires de tout ordre qu'il y a des juges en France. (Applaudissements à gauche.)

Que l'article 75 de la Constitution de l'an VIII n'existe plus, M. le ministre de l'intérieur l'a oublié ; que tous les fonctionnaires sachent donc qu'il y a des responsabilités civiles et même correctionnelles inscrites dans nos lois ! (Applaudissements.)

Séance du 19 juin.

M. Léon Renault dit que bien que n'ayant pas désiré la République, il l'accepte. Ce sont les institutions républicaines qui sont en cause ; les déclarations des ministres ne permettent pas d'en douter. M. Jules Ferry a fait justice de l'accusation de radicalisme portée contre la majorité de la Chambre. L'examen de la Chambre prouve au contraire sa modération. Le Manifeste est une réponse au Message, auquel la prorogation avait empêché la Chambre de répondre par un ordre du jour. On a présenté la prorogation comme un moyen d'apaiser les esprits. Cela n'est pas soutenable. Les mesures prises par le cabinet montraient assez la résolution de dissoudre la Chambre ; elle ne devait donc pas laisser sans réponse pendant un mois, les calomnies dirigées contre elle. (Applaudissement au centre gauche.)

M. Léon Renault ajoute que le ministre des travaux publics a donné du rôle et des droits du président de la République une définition qui ne paraît pas constitutionnelle. Le cabinet seul est responsable et il doit rendre compte de ses actes. Ses membres ne sont pas comme ils le disent des hommes de 1789 ; ce sont des hommes de 1852. (Applaudissements au centre.) Les principes de 1789 garantissaient les libertés politiques qui sont menacées par le cabinet. L'évocation de 1793 n'est pas plus heureuse. On ne verra plus ni tribunal révolutionnaire, ni armée de Condé. Le seul remède aux passions mauvaises est la liberté politique. L'opinion publique ne se laissera pas entraîner à suivre des ministres qui ne peuvent lui apporter que désordre politique, et grand trouble moral. En présence de l'impossibilité par l'assemblée de faire la monarchie, les partis s'agitèrent ; l'un d'eux releva audacieusement la tête. Alors la majorité de l'assemblée comprit qu'il fallait donner à la France un gouvernement définitif, et la République fut constituée. Peut-on espérer que le pays consentira aujourd'hui à retourner à l'équivoque, à l'inconnu ? Avant le 16 mai le maréchal était entouré du respect universel. Le cabinet est responsable envers les conservateurs d'avoir détruit cette situation. Le maréchal est descendu dans la lutte. On le présente au pays comme le restaurateur de la candidature officielle au profit de tous les ennemis du gouvernement dont il a la garde. Si le cabinet réussit, quelle sera la situation du maréchal en face d'une majorité comprenant des légitimistes, des orléanistes peut-être et des bonapartistes ? Si le cabinet échoue, comment le maréchal pourra-t-il vivre avec une majorité dont il aura personnellement combattu les membres ?

M. Léon Renault rappelle enfin les nombreuses révocations de fonctionnaires. (Interruption.)

Le président dit : « Les interruptions font croire qu'il est plus facile d'interrrompre que de répondre. »

M. Léon Renault, parlant de la candidature officielle, fait remarquer que l'Empire prétendait au moins suivre l'opinion véritable du pays. Il rappelle que le cabinet de M. de Polignac fut funeste à Charles X. Le cabinet actuel sera funeste au Maréchal, seulement le sang ne sera pas nécessaire ; le suffrage universel suffira. M. de Polignac avait un but et la foi, ce que n'a pas le cabinet actuel. (Applaudissements prolongés.) L'article sur la révision fascine le cabinet, qui pense qu'il faut avoir en 1880 une majorité pour renverser la République. Les partis légitimiste et orléaniste seront les victimes du parti bonapartiste, qui fera la loi. (Applaudissements à gauche et au centre.)

La clôture est prononcée. M. de Choiseul présente au nom de toutes les gauches l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

« La Chambre, considérant :

« Que le ministère formé le 17 mai » par M. le président de la République, » et présidé par M. de Broglie, a été » appelé aux affaires contrairement à la » loi des majorités, qui est la règle des » gouvernements parlementaires ;

« Qu'il s'est dérobé dès son entrée aux » affaires à toute explication devant les » représentants du pays ;

« Qu'il a bouleversé l'administration, » afin de peser sur le suffrage universel » par tous les moyens dont il pouvait » disposer ;

« Qu'il représente seulement la coalition des partis monarchiques, coalition » conduite par les inspirations du parti » clérical ;

« Que c'est ainsi depuis le 17 mai, qu'il » laisse impunies les attaques dirigées » contre la représentation nationale et » les excitations à la violation de la loi ;

« Qu'à tous ces titres, il est un danger » pour l'ordre et la paix, en même temps » qu'une cause de trouble pour les af- » faires et les intérêts ;

« Déclare que le ministère n'a pas la » confiance de la nation, et passe à l'ordre » du jour. » (Applaudissements à gauche et au centre gauche.)

Plusieurs ministres quittent leurs bancs. (Les applaudissements recommencent à gauche.)

Les ministres reprennent leur place. M. Paris déclare que l'ordre du jour n'a rien qui étonne le ministère, rien qui le blesse. (Applaudissements à droite.)

Les discours de M. Louis Blanc, M. Léon Renault et autres faisaient prévoir cet ordre du jour. La Chambre peut se prononcer ; le Sénat parlera demain. S'il prononce la dissolution, le pays se prononcera à son tour entre la coalition de toutes les gauches et la coalition de tous les conservateurs.

M. Gambetta dit que l'union de toutes les fractions de la majorité, depuis M. Louis Blanc jusqu'à M. Léon Renault prouve qu'il n'y a qu'un parti républicain. La coalition des partis ennemis se trouve à droite. Les deux politiques opposées vont comparaitre devant le pays, et il faudra bien que tout le monde courbe la tête devant la décision du seul maître, qui est le suffrage universel.

L'ordre du jour présenté par M. de Choiseul est mis aux voix et adopté par 363 voix contre 158.

Révélation écrasantes

Dans la discussion qui donna lieu à l'enquête sur le matériel de guerre, M. le duc d'Audiffret-Pasquier concluait ainsi :

De deux choses l'une : ou bien les états qui ont décidé le Corps législatif à entreprendre cette guerre folle étaient sincères, et alors qu'est devenu le matériel qu'ils indiquaient ?

Ou bien ils n'étaient pas sincères : Qu'a-t-on fait alors des ressources votées, chaque année, pour le ministère de la guerre, 480 millions annuels et 440 millions pour la transformation de l'armement ?

Le premier terme du dilemme posé par le président de la commission des marchés avait reçu de l'enquête une réponse décisive et sans réplique : on avait constaté que le matériel porté sur les états n'existait pas au moment de la déclaration de guerre en 1870. Il ne restait donc plus qu'à examiner, au point de vue des responsabilités financières et de la régularité budgétaire, la seconde hypothèse de M. le duc d'Audiffret, la seule qui subsistât désormais.

C'est ce que vient de faire, au nom de la commission chargée de l'examen du règlement définitif du budget de

l'exercice 1870, M. Deusy, rapporteur de cette commission. La cour des comptes elle-même avait, du reste, stimulé le zèle du pouvoir législatif en signalant à son attention, dans le règlement de l'exercice 1870, les points sur lesquels elle ne pouvait exercer aucun contrôle.

Nous ne pouvons, aujourd'hui, qu'indiquer sommairement les parties les plus essentielles du travail de la commission, travail difficile, s'il est vrai, comme l'a pu déclarer un des rapporteurs de la dernière Assemblée que, pendant plus de vingt ans, il n'y a eu pour le département de la guerre de contrôle d'aucune sorte. Pour arriver à un résultat aussi exact que possible, la commission a consulté un très grand nombre de pièces qui ne lui ont pas toutes été fournies par l'administration de la guerre, bien que les bâtiments de cette administration aient échappé à la tentative d'incendie du mois de mai 1871.

Du travail consciencieux que nous résumons, il résulte que, ni pour le matériel d'artillerie, ni pour les munitions, ni pour les fortifications, ni pour l'habillement et le campement, ni même pour les effectifs de troupes, il n'y avait concordance entre les dépenses votées et les existences réelles.

Le déficit dans le matériel a déjà été signalé. Tandis que les états fournis portaient 10,111 pièces d'artillerie de campagne, il n'en existait, en réalité, que 2,050 pièces disponibles et utilisables. Encore l'insuffisance de moyens de transport doit faire réduire à près de moitié, soit à 1,260 ce nombre déjà restreint. Il est cependant encore supérieur à celui que l'empire put mettre en ligne contre l'ennemi, puisque l'armée du Rhin n'eut jamais que 696 pièces de campagne.

La falsification des états, en ce qui concerne les armes portatives n'était pas moins audacieuse. Tandis qu'on accusait 3,350,000 fusils au 1^{er} juillet 1870, les armes véritablement disponibles ne dépassaient pas le chiffre de un million, ce qui, à raison de trois fusils par homme, ne permettait pas d'armer plus de 330,000 hommes.

Mais, nous le répétons, ces chiffres étaient déjà plus ou moins connus. Ce qu'on avait constaté moins rigoureusement, ce qu'on soupçonnait seulement d'une manière vague, c'était la falsification des états de présence. Or, le maréchal Niel avait fixé à 1,620 hommes l'effectif minimum des régiments pendant l'hiver et à 1,846 le maximum d'été. Eh bien, cet effectif maximum non-seulement n'a pas été atteint pendant l'été, mais on n'a même pas entrete nu sous les drapeaux, durant cette saison, un effectif égal au minimum d'hiver. C'est ce qui ressort à la fois des dépositions des généraux qui trouvèrent devant l'ennemi, au mois de juillet, des régiments de 1,350 hommes et des transports effectués par les Compagnies des chemins de fer.

Sur les chevaux, les insuffisances sont dans la même proportion.

En somme, pour les centaines de millions que la France lui avait confiés, le ministre de la guerre de l'empire n'a pu donner que :

- 154 batteries ou 924 canons ;
- 1,019,264 chassepots ;
- 120 cartouches par arme ;
- 54,097 chevaux.

aux 243,171 soldats de l'armée du Rhin.

Rapprochons maintenant ces faits lamentables des déclarations du ministre de la guerre qui disait :

Ma seule politique la voici : c'est d'être toujours prêt ; quand à me mêler de la

paix ou de la guerre, cela ne me regarde pas. Si la guerre arrive, je dois être prêt, tel est mon devoir et je le remplirai. (Très bien ! très bien ! Applaudissements.)

ou du discours de M. Rouher disant devant le Sénat :

— L'empereur a su attendre ; mais depuis quatre années, il a porté à sa plus haute perfection l'armement de nos soldats, élevé à toute sa puissance l'organisation de nos forces militaires.

Grâce à vos soins, la France est prête, sire.

Que l'empereur reprenne, avec un juste orgueil et une noble confiance, le commandement de ses légions aggrandies de Magenta et de Solferino.

Et voyons s'il est possible de ne pas applaudir à ces conclusions du rapport de M. Deusy :

Considérant qu'il n'est pas justifié que l'effectif des hommes et des chevaux, que l'état des approvisionnements, des armes et des munitions fussent en rapport avec les crédits portés au budget de 1870 ;

Qu'il résulte, au contraire, des chiffres présentés par le ministre de la guerre, en les considérant comme exacts, que les effectifs et les approvisionnements étaient notablement disproportionnés avec les crédits figurant au budget de 1870 ;

Qu'il n'est produit aucune pièce régulière établissant le rapport rigoureux entre les sommes payées et le nombre des hommes et des chevaux réellement présents ;

« Considérant que tout fonctionnaire public est un mandataire et que, d'après le droit commun, tout mandataire doit tenir compte de son mandat ;

« Considérant que d'après le droit spécial sur la responsabilité politique, le chef et les agents du pouvoir sont responsables vis-à-vis de l'Etat ;

« La commission propose l'article additionnel qui suit au projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1870 :

« Les comptes du ministère de la guerre, concernant son administration depuis le 4^{er} janvier jusqu'au 4 septembre 1870, ne sont pas acceptés ;

« Réserve est faite de tous les droits de l'Etat, notamment de ses droits vis-à-vis du chef du gouvernement impérial, en exécution de l'article 5 de la Constitution du 14 janvier 1852, ainsi conçu : « Le président de la République est responsable devant le peuple français ; » et de l'article 7 du sénatus-consulte du 7 novembre 1852, ainsi conçu : « La Constitution du 14 janvier 1852 est maintenue dans toutes celles de ses dispositions qui ne sont pas contraires au présent sénatus-consulte. »

« Sans préjudice du sénatus-consulte du 8 septembre 1869 disposant : article 2, les ministres ne dépendent que de l'empereur ; ils sont responsables. »

« En conséquence, jusqu'à nouvel examen des comptes de la guerre pendant l'espace de temps compris entre le 4^{er} janvier et le 4 septembre 1870, sont interdits tous versements et toute délivrance de valeurs et d'objets quelconques réclamés au nom du chef du gouvernement impérial. »

On conçoit que, pour échapper à la discussion d'un pareil rapport, les bonapartistes du Sénat votent avec empressement la dissolution. Mais le pays lira ces révélations, et elles achèveront de l'éclairer sur son devoir au moment des élections.

INFORMATIONS

Deux nouvelles qui se suivent dans le Français :

Première nouvelle : les députés du groupe constitutionnel sont décidés à soutenir énergiquement le ministère.

Deuxième nouvelle : les députés de l'appel au peuple ont décidé d'entrer en relations plus directes avec le gouvernement pour lui assurer complètement le concours du groupe.

La collaboration ainsi avouée avec le parti du coup d'Etat n'est-elle pas une chose admirable ? Cette collaboration n'est d'ailleurs pas absolument gratuite de la part du groupe bonapartiste, car le Français nous apprend

encore que quelques députés de l'appel au peuple se sont plaints que le gouvernement se fût refusé à opérer de certaines modifications qu'ils demandaient dans le personnel administratif.

Les journaux républicains de Lyon publient en tête de leurs colonnes la déclaration suivante :

Les citoyens soussignés croient de leur devoir, dans les circonstances actuelles, d'insister auprès de la démocratie lyonnaise, pour qu'elle persiste, plus que jamais, à former l'oreille à toute provocation et à garder l'attitude ferme, calme et digne qui convient au parti de la légalité.

Tout individu qui, par propos ou actes, fournirait l'occasion d'une répression, doit être considéré comme traitre et factieux.

TERVER, président du conseil général.

CHAVANNE, président du conseil municipal.

FAVIER, président du conseil d'arrondissement.

Le Petit Lyonnais fait suivre cette déclaration des réflexions suivantes :

Si nous en croyons un bruit fort accrédité en ville, un certain nombre d'agents de l'école du bonapartiste Amigues seraient arrivés dans notre ville.

Le Censeur publie également une note dans laquelle il dit qu'on signale la présence à Lyon d'hommes suspects, célèbres dans les malheurs de la démocratie.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

CONCOURS DE VIGNOBLES

où tout le département est appelé à prendre part.

Deux primes d'une valeur de quatre cents francs (fr. 400) seront accordées aux vignobles les mieux tenus du département.

Une première prime de deux cent cinquante francs, ci. 250 fr.

Une deuxième prime de cent cinquante francs, ci. 150 fr.

Une prime de cent francs (fr. 100) sera accordée à l'agriculteur qui aura mis en pratique un procédé susceptible d'arriver à la destruction ou à prévenir la propagation du Phylloxera, ci. 100 fr.

Total. 500 fr.

Les concurrents à la prime de vignobles devront fournir, avant le

PEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 21 juin 1877. (17)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCOMB.

Première partie.

II

LE MAL INCONNU

Mais quoi ! Frank avait vingt-cinq ans, l'âge de l'honneur et de la probité enthousiaste, et il aimait avec trop d'exaltation pour ne pas reculer d'horreur devant l'emploi de pareils moyens.

Ces sentiments confus tourmentaient encore l'esprit du docteur, lorsque le coup s'arrêta devant la porte de l'hôtel du banquier.

Ce dernier poussa un cri de joie en rentrant dans la cour, et ayant sauté à terre, il entraîna Frank éperdu jusque dans la chambre de Sylvia.

Le jeune docteur, passant de la nudité pauvre de la mansarde aux somptuosités des appartements du banquier, n'en fut pourtant pas ému. D'autres soins absor-

1er août 1877, un mémoire succinct avec plans figuratifs, et devront posséder en culture un hectare au moins dans les meilleures conditions de production.

Les mémoires antiphyloxériques devront être adressés au siège de la Société agricole, à Cahors, rue du Lycée.

Le Vice-Président de la Société, J. CAVIOLE,

M. Perrier, sous-lieutenant au 7e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de sous-lieutenant porte-drapeau du corps dont il fait partie, en remplacement de M. Fratucci, nommé lieutenant.

DÉMONÉTISATION DE MONNAIE D'APPOINT.

On lit dans le Journal officiel :

Des avis insérés dans un grand nombre de journaux informent le public que le 30 juin prochain serait la date extrême fixée par l'administration pour le retrait des pièces divisionnaires d'argent démonétisées, et que, à partir de cette date, les pièces dont il s'agit n'auraient plus cours légal.

L'administration des finances est étrangère à ces avis. Elle s'occupe, il est vrai, de faire opérer le retrait des anciennes pièces à 900/1000 démonétisées, qui, depuis 1870, ont été, par tolérance, admises de nouveau dans la circulation; mais elle n'a encore fixé aucun terme pour cette opération. Les caisses publiques continueront donc, après le 30 juin, à recevoir, dans les paiements qui leur seront faits, les pièces suivantes :

Toutes les pièces nationales antérieures à 1864;

Toutes les pièces belges antérieures à 1866;

Toutes les pièces italiennes antérieures à 1863;

Toutes les pièces suisses frappées de 1850 à 1853.

Quant aux pièces suisses aux millésimes de 1860 à 1863, dont il est fait mention dans les avis des journaux, elles ont cours légal, d'après la convention monétaire du 23 décembre 1865, jusqu'au 1er janvier 1878.

C'est à partir de cette époque seulement qu'elles ne seront plus reçues dans les caisses de l'Etat.

La Gironde publie les lignes suivantes, au sujet d'un bolide aperçu vendredi soir à Bordeaux et que plusieurs personnes affirment avoir vu, à peu près à la même heure, à Cahors :

Il regardait stupide et sans pensée, la jeune fille que le mal dévorait. Il était là, ravi, inondé d'un sentiment irrésistible, et dont les traits de flamme l'éblouissaient intérieurement.

Il n'y avait qu'une jeune fille belle et adorée et un amant éperdu et désespéré. Les docteurs rivaux qui avaient essayé jusque-là de sauver Sylvia, regardèrent en souriant l'hésitation de Frank, qu'ils prirent pour de l'incertitude et de l'ignorance.

Ils s'applaudissaient intérieurement de l'échec probable de ce jeune docteur si impatiemment attendu, et ils échangeaient entre eux des regards furtifs et railleurs.

Frank heureusement ne voyait rien, et n'entendait rien, il était en proie à une trépidation nerveuse qu'il ne pouvait maîtriser et qui lui enlevait toute liberté d'esprit et d'action.

Cependant un jeune homme s'était précipité vers lui, et lui avait saisi les mains.

Sauvez-là, monsieur, lui dit celui-ci avec une sorte d'instance protectrice, sauvez-là, et demain votre fortune est faite.

Frank éprouva un mouvement étrange, en dégageant froidement sa main de l'étreinte du jeune homme.

C'était là sans doute le fiancé de Sylvia.

Vendredi soir, à huit heures vingt minutes (heure de Bordeaux), nous écrit M. Laurendeau, un bolide des plus grandes dimensions est passé au zénith de la place Magenta et la traversant en diagonale du sud-ouest au nord-est; sa lumière était si vive qu'elle éclaira un instant le sol avec l'intensité de celle du soleil. Le volume du bolide avait au moins le tiers du disque lunaire; sa traînée, d'une teinte rosée, n'était pas très étendue, mais sa trajectoire était fort considérable; elle prenait naissance à la belle étoile jaune du Bouvier Arcturus, et, passant légèrement à l'ouest Vega de la Lyre, vint se perdre entre cette dernière et la tête de Cygne, point où le bolide, en éclatant, lança en avant une partie de sa masse incandescente, et sitôt après tout disparut. Des personnes éloignées du bruit de la ville assurent avoir entendu la détonation de son explosion quelques minutes après.

Nous parlions mardi de l'intensité de l'orage de dimanche matin dans tous les départements du Midi, notamment dans celui de l'Hérault.

Voici ce qu'on écrit de Béziers :

Dimanche, à deux heures et demie du soir, un orage assez long et assez fort a éclaté sur la commune de Paulhan. L'électricité dont le ciel était surchargé ne cessait de se dégager en éblouissants éclairs et en tonnerres retentissants.

La foudre est tombée sur le clocher dont il a défoncé la toiture pour frayer un chemin à sa course enflammée. Grande a été la frayeur trop justifiée du sonneur, Guillaume Bonniol, qui, par une malheureuse coïncidence, était en train de sonner le « second » des vêpres.

Le tonnerre a brûlé la corde qui lui a servi de conducteur jusqu'à la sacristie. Il a mis feu au surplus de M. le curé, a percé en plusieurs endroits la toile d'un tableau de sainteté et a pratiqué divers trous et crevasses à la voûte sacrée, qui a plus d'un mètre d'épaisseur. Mais il n'y a eu aucune mort à déplorer, et le sonneur en a été quitte pour quelques brûlures aux mains et quelques contusions à la tête.

La Cour de cassation vient de décider que la commune débitrice du propriétaire tenu de céder son terrain par suite d'une mesure d'alignement, ne doit, d'après la disposition spéciale de la loi de 1807, payer à son créan-

cier que le prix du terrain de celui-ci. Dès lors, il y a nullité de la décision du jury qui accorde une indemnité pour le terrain et pour toutes dépréciations et toutes autres choses.

UNE AUDACIEUSE ÉVASION.

La Semaine d'Issingeanx raconte de la manière suivante l'évasion d'un détenu dans la maison d'arrêt, évasion, dit ce journal, digne des héros de Ponson du Terrail :

Moulla était parvenu d'abord à enlever et à replacer à volonté, et cela, paraît-il, sans trace apparente, la gâche de la serrure de sa chambre. Par un procédé aussi simple qu'ingénieux, il avait ouvert le guichet de sa porte, et, grâce à cette ouverture, il avait pu faire glisser un énorme verrou qui la fermait extérieurement. Il s'était ensuite introduit, armé d'une hache, dans une chambre habitée par un fou, et, à travers un double plancher, qu'il avait défoncé, il avait pu pénétrer dans la pièce au-dessous, où se trouvait le linge sale et où il s'était emparé de plusieurs draps.

De là, comme il ne pouvait reprendre le même chemin à cause de l'élévation de l'appartement, il s'était engagé dans un corridor aboutissant à une porte massive, fermée à l'aide d'une serrure et d'un verrou et donnant sur un escalier. Serrure et verrou avaient cédé comme par enchantement, absolument comme si Moulla eût connu le fameux : « Sésame, ouvre-toi ! » des contes orientaux. Parvenu à l'étage supérieur, il n'avait enfin atteint le toit qu'après des efforts inouis et après avoir enfoncé deux trappes, monies de solides cadenas. Du toit de la prison, Moulla dut encore grimper sur celui d'une maison voisine, le parcourir dans toute son étendue, atteindre l'extrémité donnant sur une impasse de la rue Notre-Dame pour attacher à un support de chéneau ses draps solidement noués ensemble, et enfin descendre, au risque de se rompre vingt fois le cou, d'une élévation de quatorze à quinze mètres dans la rue.

Cette seconde partie, la plus périlleuse du drame, a été exécutée par Moulla avec autant de bonheur que la première, malgré une nuit des plus noires, qui devait rendre l'opération plus dangereuse et plus difficile.

Moulla est originaire de Saint-Voy; il habitait actuellement au lieu de Bonnefonds, commune de Saint-

Un filet de sang monta à son cœur, et son regard s'attacha avec une fixité presque impertinente sur son rival.

Octave Gaudin était à cette époque le type le mieux réussi du fashionable coulisier.

Depuis la place de la Bourse jusqu'à l'extrémité de la rue St-Georges, et depuis le café Tortoni jusqu'au théâtre des Variétés, il était très-avantageusement connu. Personne mieux que lui ne portait des petites moustaches cirées et de longs favoris en côtelettes bien peignées. Il avait l'œil frais, clair et froid, le visage blanc et calme, la bouche dédaigneuse et la pose suffisante. La chevelure d'un noir lustré conservant religieusement l'anneure que tout les matins lui communiquait le fer du coiffeur, une raie d'un gris blanc, parfaitement tracée, sans le moindre empêtement des cheveux de droite ou de gauche, partant du bord antérieur du crâne, dont elle parcourait le milieu, se recourbant en arrière de la tête et se perdant dans la partie postérieure du cou. Les cheveux chassés à droite et à gauche par le peigne hardi qui avait tracé cette ligne, venaient s'enrouler sur les oreilles dont ils laissaient à découvert le bout frais et rose.

Jamais vitrine d'artiste capillaire n'exposa en modèle une tête comparable à la tête d'Octave Gaudin. Je ne vous décrirai pas son nœud de cravate. Octave pas sait

Jeures. C'est un malfaiteur des plus dangereux; il a déjà subi plusieurs condamnations fort graves. Le lendemain de son évasion, il a été vu près de Saint-Jeures, traversant un bois, pieds nus (il avait laissé ses sabots à la prison). Malgré les recherches les plus actives de la police, il n'a pu être repris.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal). Paris, 20 juin 1877.

Le Journal officiel publie ce matin la convocation du Sénat en séance publique pour aujourd'hui à deux heures. On assure que le Sénat est décidé à discuter et à voter aujourd'hui même la dissolution, fallût-il pour cela tenir une séance de nuit.

Le dernier numéro du Radical (qui a été supprimé par un jugement du tribunal correctionnel) a été saisi ce matin. La cause de cette mesure est la publication par ce journal en tête de sa première page d'une prétendue lettre adressée par le maréchal de Mac-Mahon à M. Thiers, alors président de la République, lettre datée de 1871.

3 heures.

La discussion de la dissolution est remise à demain.

Bourse de Paris

Cours du 21 Juin. Rente 3 p. %..... 69.65 - 4 1/2 p. %..... 98.75 - 5 p. %..... 105.63

Table with 3 columns: VALEURS DIVERSES au comptant, CLOTURE du 20 Juin, CLOTURE précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 1/2 %.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

tous les jours une demi-heure chez son fournisseur pour se faire la main et voir les commis confectionner avec une admirable prestesse des doigts ces superbes nœuds qui prétaient tant de charmes aux bandes soyeuses enroulées autour des cols de chemises qu'on étale.

Mais mon Dieu ! qui donc dessinait ses habits, qui coupait ses pantalons, qui piquait ses gilets ?

Demandez cela au Journal des Tailleurs de l'époque, que consultait Octave, il vous indiquera les maisons recommandées. Je ne vous promets pas une mise de bon goût, mais elle sera d'une superlative élégance et de la dernière mode, je veux dire de celle qu'on ne porte pas encore.

Le goût des breloques revenait; Octave en avait de magnifiques à la chaîne en sautoir de sa montre.

Hélas ! pourrai-je jamais vous dire comment marchait Octave ? ceci est une chose éminemment curieuse et que le docteur Lutterbach a négligé de mentionner dans son ouvrage de la Révolution de la marche. Le jeune Gaudin dansant, se dandinant, allait sur la pointe des pieds avec un constant mouvement de bas en haut et de haut en bas, comme s'il eût marché sur un tremplin ou sur un chemin de ressort élastique.

(A suivre).

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 51 (16 juin).
Les axiomes de la géométrie, leur origine et leur signification, par M. Helmholtz. — La guerre d'Orient (avec une carte militaire du Danube et des Balkans). — La vie sociale chez les animaux, la nature et ses principes d'activité, par M. A. Espinas. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 51 (16 juin).
Les périls de la Constitution et du ré-

gime parlementaire, par M. Anatole Leroy-Beaulieu. — Les commencements de l'histoire, par M. Alfred Maury, de l'Institut. — Les trois Faust, par M. Foucher de Careil, sénateur. — Le mouvement littéraire en Angleterre. — Les mémoires et chroniques du Puy-en-Velay, par M. Augustin Chassaing. — Notes et impressions, par N***. — La semaine politique. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 8, place de l'Odéon, à Paris

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six

mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.
Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

A CÉDER POUR CAUSE DE MALADIE

Un gentil petit magasin de *Lingerie, Mercerie et Bonneterie* situé dans un joli quartier de Paris, pouvant être tenu par une Dame et sa Demoiselle. Magasin et logement de

plain-pied, façade de 6 mètres 50 prix très-modéré.

Pour renseignements, s'adresser par lettre affranchie et contenant un timbre pour la réponse à M. A. G. place de la Bourse, 8, Paris.

TOUR DU MONDE, Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 859^e livraison. (23 juin 1877). — Texte : Le Monténégro, par M. Charles Yriate. Texte et dessins inédits. — Huit dessins de Valerio, A. Fernadus, Taylor et E. Ronjst. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 238^e livraison (23 juin 1877). — Texte : Le château de la Pétaudière, par Madame la vicomtesse de Pitray, née de Ségur. — Van, par Louis Rousselet. — Le monde renversé, par Marie Maréchal. — Père et fille par madame de Wit, née Guizot. — A travers la France : Le château de Bourbon-Bussel, par A. Saint-Paul. Dessins : A. Marie, Deyrolles, Sabut et Clerget. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris. Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**GROS ET DÉTAIL
ANCIENNE MAISON GAMBETTA, AÎNÉ**

rue du Lycée à Cahors

CRISTAUX, PORCELAINES, VERRERIES ET POTERIES EN TOUS GENRES.
ÉPICERIE ET DENRÉES COLONIALES.

M. Victor BOUZERAND a l'honneur d'informer le Public qu'il vient d'acquiescer de M^{me} veuve Boussac, l'ancien fond de commerce de M. Gambetta, aîné, et qu'il mettra tous ses soins à contenter la nombreuse clientèle de cette Maison.

Académie de Médecine
« L'Eau mi-**OREZZA** ferrugineuse, »
« nérale d'OREZZA acide, »
« est la plus riche en fer et en acide carbonique libre. »
Consulter MM. les Médecins sur l'efficacité de cette Eau sans rivale dans le traitement des
GASTRALGIES — FIÈVRES — CHLOROSE — ANÉMIE
et toutes les maladies provenant de
L'APPAUVRISSEMENT DU SANG
Société concessionnaire, 131, boulevard Sébastopol, Paris. — Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

Eaux Minérales de Miers
Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS

A Alviagnac

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alviagnac, jouit d'une réputation justement méritée.

Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates; chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alviagnac actionnaire de la *Fontaine minérale* offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Un omnibus fait le service à tous les trains de la gare pour conduire les voyageurs à l'Hôtel Carbois.

Vendues à garantie

Machines à battre, à bras et avec Manège, pour un ou deux chevaux ou bœuf, Tarares, Ventilateurs, Hache-paille, Fouloirs et Pressoirs à vendange, etc.

Par une nouvelle addition, les Machines à battre à bras que je possède, sont 40 p. % moins pénibles à toutes leurs similaires.

L'entretien des Machines par lui vendues se trouve assuré en toutes circonstances.

S'adresser à M. Laffargue, Constructeur-mécanicien à Prayssac (Lot).

A Vendre ou à Louer

UNE

MAISON DE CAMPAGNE

AVEC JARDIN, VIGNE & RIVAGE

Cette PROPRIÉTÉ est située à CABAZAC, à l'entrée de Cahors, en face la Gare. — Site très agréable, dominant la ville. — Coup d'œil magnifique.

S'adresser : à M. Emile Guilhou, à côté de la Gare; à M. Delpérier, M^d de meubles; à MM^{es} Lugan et Delport, notaires.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

50 LIVRAISONS A 10 centimes
ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE
CINQ-MARS
OU
Une conjuration sous Louis XIII
PAR
ALFRED DE VIGNY
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
10 SÉRIES A 50 centimes
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
CALMANN LÉVY, éditeur, rue Auber, 3, boulevard des Italiens, 13, à la LIBRAIRIE Nlle

**L'ILLUSTRATION DE LA MODE
ET LA TOILETTE DE PARIS.**

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La *Toilette de Paris* a résolu ce problème de donner pour un prix incroyable de bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La *Toilette de Paris* ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux **couturières, modistes, lingères**, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION.

Comprenant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.

UN AN 6 FRANCS

DEUXIÈME ÉDITION

Comprenant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la *Toilette de Paris*.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de *La Toilette de Paris*, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris.

LE

MUSÉE POUR TOUS

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement.

Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :

1^o De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc. ;

2^o De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et C^o, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Paris	Départements
Un an..... 100 fr.	Un an..... 117 fr.
Six mois..... 50 fr.	Six mois..... 60 fr.
Série de 5 numéros... 11 fr. 25	Série de 5 numéros... 12 fr.

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.

CAFÉ DE BORDEAUX

Le Sieur Ferdinand COLONGE, entrant au 1^{er} Juillet prochain en possession du CAFÉ DE BORDEAUX, créé, sur des bases si heureuses, par son frère, LÉON COLONGE, a l'honneur d'informer le Public que cet Etablissement ne laissera rien à désirer sous le rapport du confortable, des consommations et du service. On y trouvera les Liqueurs des premières marques, des Boissons glacées et tout ce qui peut flatter en toute saison le goût des amateurs.

A l'instar des Tavernes parisiennes, on y servira des Viandes froides, telles que Jambons Sandwich, Terrines, etc.

Le Sieur COLONGE ose espérer que le public répondra à son désir de le satisfaire.

Ludovic BASCHET, Éditeur, 126, boulevard Magenta.

EN VENTE

PRESSÉ POUR LE SALON

SCÈNES D'ATELIER DE G. GOETSCHEY

DESSINS DE HENRI PILLE

Nous avons réuni sous forme d'album, une série de dessins à la plume de Henri PILLE, formant avec le texte des scènes d'atelier tout à fait humoristiques. — L'Exposition de peinture donne en ce moment une actualité originale à notre charmant Album.

PRIX : UN FRANC

(franco par la poste)

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE en faisant un usage constant de la



C'est la

PILE ELECTRIQUE PRATIQUE

mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

TOPIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

CONTOU

BOULANGER

Rue Saint-James, à Cahors.

PAIN, TRÈS-BONNE QUALITÉ.

FAIT DES COQUES

Tous les Dimanches.

Emile ESCUDIÉ,

Sellier Carrossier

Galerie Fontenille, Cahors.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il est toujours prêt à faire tout ce qui concerne la sellerie, harnachement et carrosserie, et le faisant tout par lui-même, sans le secours d'aucun ouvrier, il peut garantir ses marchandises premier choix et le travail bien fini.

AULUS (ARIÈGE)

EAU MINÉRALE DÉPURATIVE, LAXATIVE, DIURÉTIQUE

Récompense à l'Exposition de Lyon, 1872-73.

Médaille d'or à l'Exposition de Paris, 1875.

Maladies de l'estomac, des intestins, des reins, de la vessie, Gravelle, goutte, constipation. **Vices du sang.** — Un des sites les plus beaux des Pyrénées centrales. Station de Saint-Girons. Chemin de fer du Midi. A Aulus : caisse de 50 bouteilles, 31 fr.; de 25 bouteilles, 16 fr. 50.

Dépôt à Paris, 18, rue St-Martin, et en province chez tous les marchands d'Eaux.

Bottelage de Foins et Fourrages

S'adresser au sieur SIVIOL PIERRE, domicilié à Puy-l'Evêque, qui se rendra dans toutes les communes où on voudra l'appeler, à partir du 1^{er} juillet.

Les frais de poste pour commandes restent à sa charge.